

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de Quatre Piastres par année, outre les frais de poste, payables d'avance.



VOL. VIII. LUDGER DUVERNAY. Imprimeur et Propriétaire.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7d. chaque suivante. Dix lignes et au dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

LA MINERVE, Journal Politique, Littéraire, Commercial, &c.

A Messieurs les Electeurs du Quartier Ouest de Montréal.

Messieurs, Je vous remercie des preuves réitérées de grande confiance dont il vous a plu m'honorer par des réflexions réfléchies.

C'est comme formant partie dans le dernier Parlement, de cette majorité de l'Assemblée dévouée à vos intérêts, qui en tant d'occasions a accueilli vos justes réclamations et s'est efforcée de leur donner effet par tant de Bills utiles, dont la plupart ont péri dans le Conseil Législatif, que je demande votre appui.

La Chambre d'Assemblée a prouvé qu'elle était bien constituée pour connaître bien, pour établir et promouvoir vos intérêts. Le conseil plus que jamais en discord avec elle, a donc été constitué pour méconnaître vos vœux, pour les mépriser, pour les rejeter et le pays a une grande majorité, pour le rejeter et ce conseil.

C'est ce conseil renoué par le gouverneur actuel, depuis les promesses faites de le servir au nom du pays, promises par le gouverneur anglais, mais en cas d'échec ici et déjouées par celui qui fut chargé de les accomplir, qui a rejeté des Bills pour assurer la comptabilité des dépenses de l'argent public; la responsabilité des fonctionnaires-serviteurs de la société; le contrôle efficace des représentants sur tout le revenu provincial; l'extension du principe électif; l'emploi des taxes prélevées sur vous, par vous payées, à l'amélioration du beau pays où vous êtes nés ou que vous avez adopté; enfin pour vous réserver autant que les précautions humaines pouvaient le permettre, du retour de la plus terrible peste qui ait jamais moissonné le genre humain.

Reformateur, nous savons que la bonne cause dans laquelle nous sommes engagés, marche triomphante dans la métropole, dans le Haut-Canada, dans presque tous les comtés de cette province; que dès lors les réformes urgentes qu'a demandées le pays lui doivent être accordées et bientôt accordées; que puisque des jours de paix et de justice, sont promis à l'Irlande, dont le pillage et l'oppression pendant des siècles ont gorgé et déshonoré l'Archievêché Britannique, à laquelle le libérateur de son pays et l'ami du nôtre O'Connell arrache enfin cette proie si riche, cette victime si grasse, ils seront aussi donnés aux Canadas. O'Connell, a-t-il dit, Stanley, l'opinion publique, le renverrait de même son successeur, si lui aussi n'avait été élu par le peuple, et non un gouvernement qui n'est que l'organe du peuple, d'un gouvernement qui n'est que l'organe du peuple, d'un gouvernement qui n'est que l'organe du peuple.

Soit donc que vos voix me portent de nouveau dans la représentation; soit qu'il soit possible que les corruptions de l'administration dont l'art ou l'erreur, ont su nourrir l'esprit de parti, et lui donner le caractère déplorable de partialités nationales, trouvent ici pour la première fois un des points d'appui rares, où elle s'agisse des partis sans tromper et achetés pour le servir, et les réformateurs, qui n'ont joué ni plus, ni moins, soit dans les iniquités de la vie publique, soit dans le repos et le bonheur de la vie privée, du souverain consolant, que mes efforts, réunis à ceux d'une foule de mes collègues également dévoués, auront préparé et avancé ce nouvel et meilleur ordre de choses.

Je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et Obeissant Serviteur, L. J. PAPINEAU.

Montréal, 20 octobre, 1834.

Aux Electeurs du Comté de Terrebonne.

Messieurs, La dissolution du Parlement, attendue de puis si longtemps, a donc été prononcée. Le mandat que vous m'avez confié, est remis en vos mains. Il plait enfin au Lord Aylmer, encore Gouverneur de cette Province, d'appeler à l'opinion publique. Il ne pouvait plus différer; le terme voulu par la loi Publique à remplir ce devoir ministériel que le pays désire voir exécuté plutôt. Les réclamations de son Excellence dans son discours de clôture, en Mars dernier,

nous portaient à croire à un appel plus prochain de sa part au jugement des Electeurs. C'est ce jugement que vous êtes appelés à exercer aujourd'hui. Le temps est arrivé, de vous prononcer entre ce chef militaire, qui, comme gouverneur civil, a été accusé par la majorité de vos représentants, d'avoir violé des devoirs sacrés, et de s'être rendu coupable de hauts crimes et délits, et vos propres représentants, qui ont été accusés par ce même fonctionnaire public d'avoir violé leur serment. Je suis de ce nombre. J'ai voté en faveur des quatrevingt-douze Résolutions, je suis prêt à le lire de nouveau, parce que ces Résolutions, et des bagous du pays. Avec grand nombre de mes collègues, je partage de bon cœur le poids des accusations haineuses et malveillantes portées contre votre dernière représentation, et par le gouverneur actuel, et par tous ces vis parasites qui semblent n'avoir d'autre rôle à remplir que de corrompre servilement la tête dévouée à l'Idole du pouvoir. Je n'envisage point leur mission; c'est celle de l'esclave. Peu m'importe que l'on veuille déverser sur moi le mépris, par ce que j'appartiens à une masse de mes compatriotes, et qu'avant tout je suis Canadien; peu m'importe que les hypocrites d'un pouvoir sans énergie, dont les jours sont déjà comptés au Bureau colonial, me traitent de rebelle, de Séditieux, de Révolutionnaire, parce que je demeure fidèle à ma conscience et à mes convictions; peu m'importe que l'on appelle sur moi les vengeances d'une administration expirante, parce que je n'ai pas voulu trahir mes serments, et que j'ai demandé justice du meurtre honteux et prémédité de mes compatriotes; si ma conduite publique reçoit votre approbation c'est tout ce que je désire. La confiance de mes compatriotes est la seule que je cherche. Le peuple n'a point d'autre récompense à donner que son estime; c'est la seule que j'envisage, et que je veux mériter. Laissez à nos Canadiens sans principes et sans honneur, le plaisir de trahir leur pays et d'applaudir aux excès du pouvoir. Pour nous le devoir est notre guide; opposons une ferme et constante résistance aux abus; et nous nous résignons tôt ou tard; car nous défendons la cause de la justice et de la vérité.

Dans votre assemblée générale du printemps dernier, vous avez approuvé la Majorité de vos Représentants; vous avez approuvé ma conduite et celle de mon collègue. Vous m'avez sollicité de me porter de nouveau candidat à l'élection prochaine. La reconnaissance et le devoir me le permettent. Quatre ans se sont écoulés depuis que vous m'avez confié le mandat dont vous êtes honorés. Vous m'avez fait l'honneur de me nommer; je l'accepterai de bon cœur. Car vous êtes appelés à juger du mérite et de la conduite de ce parti que Son Excellence le Gouverneur actuel désire voir s'abaisser au degré d'insignifiance d'un homme de circonstance, et le hazard l'ont élevé pour un temps, et oui, dit-il, il descend maintenant avec rapidité. J'appartiens à mon Pays, donc j'appartiens à ce parti. Si c'est un crime d'aimer ses compatriotes, et de proposer avec chaleur la défense de leurs droits et de leurs libertés; si c'est un crime de demander que le Peuple choisisse lui-même ses propres législateurs, et que son argent ne soit pas dépensé sans son consentement, je suis coupable, et grandement coupable. C'est à vous à en prononcer l'arrêt. J'irai moi-même le recevoir aux bastions.

Un grand nombre d'entre vous sont venus, dans le cours de l'été, me demander mon opinion sur le choix qui avait été fait de Mr. S. P. Drapeau; je saisis cette occasion pour vous dire publiquement que si les circonstances lui permettent de se rendre à votre demande, vous ne pouvez faire un meilleur choix. C'est avec plaisir que je rends ce témoignage à un homme que j'estime comme un homme sincère, et dont le caractère et le patriotisme sont à l'épreuve de la corruption.

J'ai l'honneur d'être Votre très humble et dévoué serviteur. L. H. LAFONTAINE. Montréal 11 Octobre 1834.

Aux Electeurs du Comté de Montréal Messieurs,

Invité par plusieurs des Electeurs de ce Comté à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection, j'ai cru devoir répondre à cette note de confiance en me rendant à leurs desirs. Comme je n'attribue ce témoignage d'estime de leur part que j'appuie cordial que j'ai donné aux procédures de la Chambre d'Assemblée, dans le dernier parlement, les efforts que j'ai faits en commun avec mes concitoyens pour en obtenir le succès, sont le seul titre auquel je me flatte de réussir vos suffrages et c'est le seul auquel je les sollicite. Persuadé de la tendance avantageuse des principes promulgués par la chambre d'Assemblée et depuis approuvés du pays entier, je continuerai mes efforts pour les faire prévaloir, si vos votes m'ouvrent la carrière législative. L'application de ces principes à notre ordre social peut seule y produire les améliorations et mérites qu'il réclame et en faire disparaître les abus dont nous souffrons tous; et c'est dans mon humble pensée, d'institutions basées sur ces principes, que doivent découler les avantages pratiques d'un gouvernement constitutionnel, dont le peuple n'a jamais eu, jusqu'à présent, un faux semblant, parce que son influence y a été nulle.

L'extension du système électif, le contrôle absolu de la part de la chambre d'Assemblée sur tout le revenu de la province, la responsabilité des fonctionnaires publics, surtout de ceux attachés au département judiciaire, ne paraissent les seuls moyens propres à assurer à la majorité, l'influence qui lui est due. Elles seules peuvent, ce me semble, la soustraire à cette influence, au gouvernement toujours égoïste, toujours arbitraire de la minorité. Appréhiant leur importance, m'intéressant vivement à leur succès, j'aurai mes efforts pour en assurer le triomphe à ceux des autres Représentants du peuple, amis des droits et des libertés de leurs pays sans oublier toutefois les intérêts locaux de votre population Comté auxquels je devouerai avec zèle et persévérance, une attention méritée. J'ai l'honneur d'être,

Messieurs, Votre dévoué Serviteur, C. S. CHERRIER. Montréal 20 Octobre 1834.

Correspondance de New-York.

[CONTINUATION.]

Dans un gouvernement représentatif, le chef de l'état n'est point censé travailler par lui-même, quand il se trompe. Il a un conseil de son choix, et par une fiction ingénieuse de la loi, ce conseil seul est responsable; en sorte qu'on ne doit lui compter que le bien qui résulte de l'administration, tandis que le mal retombe de tout son poids sur ses ministres. L'opposition, par la même fiction, ne peut jamais attaquer la majesté royale; tout ce qui est reproché, dans sa bouche, tout ce qu'elle dit d'acribes, s'applique qu'aux conseillers de la couronne. Les ministres sont des corps qui s'adaptent à la machine administrative et qui la font marcher tant dans un sens, tantôt dans un autre; suivant que l'opposition est faible, les conseillers de la souveraineté cherchant à lui faire prendre une partie des droits qu'elle concède toujours à regret, puisqu'ils diminuent son omnipotence; ou, suivant que l'opposition est forte, il conviendrait aux intérêts de la royauté de céder quelque chose au peuple, pour conserver une existence qui autrement pourrait être mise en péril. Chaque changement de ministère n'est souvent qu'une épreuve d'invention inutile ou dangereuse à laquelle il faut bientôt renoncer pour recourir à une autre conception; souvent aussi, quand l'invention a réussi, les corps de la machine s'usent par les frotements continus auxquels elle est assujettie, de nouveaux besoins se font sentir, et il faut encore renouveler la combinaison. Ce sont toutes ces raisons qui rendent l'opposition essentielle dans tous les temps; c'est son balancier perpétuel qui devient le régulateur de la machine, qui indique la situation bonne ou mauvaise où elle se trouve et qui éclaire le chef de l'état sur la nécessité d'une nouvelle organisation, avant qu'en se brisant, la machine n'écrase le peuple ou ne compromette la royauté; car si quelques fois, cette machine est fatale à la population; elle peut l'être bien davantage à l'économie qui l'a mise en jeu.

Ce mode de gouvernement est on ne peut plus favorable au monarque lui-même; car, quoique son pouvoir y paraît circonscrit, il est cependant assez étendu pour qu'il puisse y faire tout le bien possible et les restrictions sont les plus sages avertissements contre le mal. Il y renouveau toutes les lumières qui peuvent manquer aux souverains absolus pour connaître ce qui est favorable ou défavorable au peuple. Il a, ce qui manque aux autres, un point de communication entre lui et ses enfants de toutes les classes. Il possède les plus fortes garanties contre toutes les accusations personnelles. Mais il n'en est pas de même du ministère; celui-ci, qui est une espèce de volonté qui lui est personnelle, voit quelques fois de travers et n'aime pas qu'on le lui fasse approuver; ses idées se trouvent traversées toutes les fois qu'elles voudraient franchir de tout contrôle et s'élancer à des fins mauvaises. Cette forme de puissance et de conduite des affaires doit donc nécessairement donner naissance à deux camps séparés, dont les généraux cherchent toujours à s'arracher les combattants, les uns aux autres: l'un composé des ministres et de leurs adhérents qui veulent faire à leur chef par conséquent à eux-mêmes une large part de pouvoir, ce qu'ils ne peuvent obtenir qu'en dominant les libertés publiques; l'autre plein des véritables défenseurs des immunités populaires dont le devoir est d'opposer à tout empiètement du pouvoir et par conséquent de défendre de pouce à pouce à nos libertés. Et puis, au milieu de tout cela, se placent, comme dans la famille ordinaire, des enfants qui veulent capter l'affection continue du père, pour en obtenir des faveurs, des privilèges et des avantages; et qui stimulent sans cesse la partialité de celui qui devrait être toujours égal dans ses partages, en cherchant à lui persuader que les actions justes ne sont que celles dont ils retirent tous les fruits.

Si votre position est à peuprès la même à cet égard que dans la métropole, à plus d'un autre, elle est bien moins favorable. A Londres, la majorité du parlement est la pierre de touche du ministère; celui-ci ne peut avoir de vie, d'existence et de force que tant que cette majorité ne se prononce point contre lui; aussitôt qu'elle a parlé, il faut qu'il se taise, qu'il se retire et qu'il abandonne toute prétention à gouverner. La seule voile ne s'interpose entre le souverain et la voix publique; aucun rapport ne peut troubler la véritable situation des choses; et il ne reste au souverain nul faux fuyant d'ignorance, derrière lequel il puisse se trancher, pour justifier sa répugnance à rendre justice, ou plutôt à changer de justice. Les communications, entre le trône et les représentants du peuple, sont trop rapprochées, pour favoriser, un seul instant de plus qu'il n'est supportable, les mesures contraires aux lois ou nuisibles aux intérêts populaires. Au Canada, au contraire, vous semblez des enfants abandonnés, jamais la présence et les caresses du père, si capable d'en prodiguer, ne viennent vivifier et réchauffer votre amour filial; ses affections paraissent mortes pour vous, comme les vôtres, par suite, doivent être froides envers lui. L'exécutif est loin du souverain. Le ministère peut prévariquer impunément; il a le temps, avant que la nouvelle

d'en atténuer la force; il peut trouver parmi n'en arrive à son maître, d'en prévenir l'effet les Ames qui l'entourent, des approbateurs qui lui donnent une apparence de raison. Le contrôle manque d'efficacité parce que son action, n'étant pas immédiate, est ralentie par les filières dans lesquelles elle est obligée de passer pour arriver à effet. Au Canada l'aspect de toutes les physionomies ne peut être interrogé par le monarque pour l'éclairer sur son substitut; les journaux de tous les jours ne peuvent apporter la conviction dans son cœur. C'est un fond de pouvoirs illimités qui devient le tuteur des fils d'outremer; et encore ce n'est pas un mandataire spécialement choisi par la main du père de famille, car l'intendant du chef, l'intermédiaire qui inspire et décide cette nomination. Si le ministre des colonies ou l'intendant, est incapable, irascible, brutal, infidèle, son choix se ressentira de ses défauts. Eh vous! pauvres moutons auxquels un tel bérger est imposé; si il tend, par la vente à son profit, l'herbe nécessaire à votre nourriture, qui entendra vos cris? ce ne sera point le maître qui a le droit et peut-être l'intention de porter remède à vos maux, ce sera l'intendant qui ne voudra jamais croire que son être puisse être un mauvais gardien. Il dédaignera vos gémissements comme importuns; bien plus il fera en sorte de les étouffer, de crainte qu'ils ne parviennent jusqu'à son maître; parce que celui-ci en examinant de plus près son troupeau, puiser il dans son état souffrant la preuve de l'incapacité de son intendant.

C'est à cette position fatale qu'il faut attribuer les événements qui depuis plusieurs années portent le trouble et l'irritation dans votre pays; car c'est elle qui vous devez la difficulté de faire cesser les abus et l'accumulation d'abus qui vient répondre à vos plaintes; quand le pouvoir se croit fort il mesure de son droit et il ne sait reconnaître une injustice qu'en employant tous ses efforts pour ballooner ceux qui s'en plaignent.

Ainsi il a fallu des courses, des voyages, des requêtes et un temps infini, pour faire disparaître l'impopulaire administration Dalrousienne; il faudra des efforts inouis et une longue persévérance, pour chasser la calamité Aylmerienne qui est peut-être plus que la première, ce qu'on aurait alors cru impossible.

C'est un malheur qui tient à toutes les populations gouvernées par des souverains étrangers; c'est-à-dire éloignées du seul sol qui puisse être regardé comme national par les régicides; ce sont les gênes inévitables qui ont fait échapper tour à tour, les peuples des Amériques aux dominations Européennes; et qui forcèrent ceux qui n'ont point encore embrassé ce parti à adopter un jour.

Maintenant que la forme de vos institutions et que votre position particulière sont établies aux yeux de tous; voyons qui de vos écrivains libéraux, ou de ceux qui vous combattent, peuvent d'avantage rendre des services à la communauté; qui peut enfin parler, sans que ses conseils puissent être soupçonnés d'intérêts personnels?

Deux partis déploient seulement leurs bannières dans votre pays, l'un qui se dit ami de l'Administration et qui l'est en effet; celui-ci désire à la déité qu'il en cesse puissance, avantage, richesse, force, contrôle dévoué et complaisant, cela est bien naturel; l'autre qui se dit ami de la patrie et qui ne se trompe pas; celui-là réclame pour cette mère commune et pour tous ses enfants indépendance et prospérité. Par une suite ordinaire de l'abus des paroles, les deux partis se disent également amis du peuple et veulent l'entraîner dans leurs opinions.

Le parti qui vous est opposé se compose entièrement des hommes employés dans le gouvernement et de ceux qui espèrent obtenir de leurs complaisances vis-à-vis des gouvernements les faveurs qu'ils peuvent répandre à pleines mains. Pour eux l'essentiel est que l'Administration existe; c'est la question vitale que les anime et que les afferme, ils sont prêts à dévorer la nourriture qui s'offre à leurs yeux, sans s'inquiéter de qui payera, combien il en coûtera et comment on soldera. Plus le gouvernement contiendra d'abus, mieux cela vaudra pour eux et plus ils en profiteront; car les grâces, les richesses et les faveurs ne descendent avec partialité que du désordre. Si les efforts patriotiques amènent le rappel de leurs patrons, quel sera leur espoir? Il est vrai que leur affection toute bureaucratique ressemble au caméléon, quelle peut aisément changer de couleur, qu'ainsi elle se reportera aussi sincèrement vers un nouvel agent; mais qu'il leur dit que ce nouveau venu aura assez d'indépendance pour conjurer à son appui, qu'il aura pas assez de bons sens pour apprécier leur dévouement à sa juste valeur, par suite les éloigner et les mépriser?

Quand à vous, votre position répond d'avance à tous les reproches; vous n'êtes point les hommes du parti administratif, vous ne mangez point au grand râtelier des subsides; vos professions indépendantes vous font vivre du fruit de vos travaux; vous ne prélevez pas vos subsistances sur les sueurs du peuple, il faut bien que vous soyez ses véritables amis.

Si le peuple choisit ses représentants parmi la classe bureaucratique ou la classe aristocratique qui rampe pour atteindre les honneurs, ou sera sa garantie contre les empiètements du pouvoir? ou sera son moyen d'empêcher qu'on ne le tonde hors de saison, lorsque sa toison pourra profiter à ceux auxquels il aura donné le pouvoir de la tailler à son bon plaisir? aucune amélioration ne sera alors ni certaine ni probable même, au contraire, ces hommes, si

adorateurs de leurs patrons ne leur sacrifieront pas leur point dans leur culte superstitieux, jusques aux dernières libertés publiques; eux surtout qui considèrent comme libertés dangereuses, celles qui leur imposent un frein. Une charge peut être allégée et qu'on ne puisse y parvenir que par des suppressions d'appointements, leur croit on assez de vertu pour se suicider eux-mêmes au bénéfice de la communauté? non c'est une erreur dont l'expérience serait payée trop cher. Il ne faut pour député aucun bureaucrate, il ne faut aucun ami de l'Administration.

Certes c'est une grande crise que celle des Elections; c'en est une pour le gouvernement qui a le plus grand besoin d'y recruter des gens qu'il puisse manier à son gré; car si le contraire arrive la position ne sera plus tenable pour lui et ses adhérents. C'en est une pour les bureaucratiques, qui ont intérêt à voir arriver des leurs en majorité, pour conserver leurs fructueux offices, pour ne point éprouver de diminutions dans des appointements qu'il est si bon de palper sans se donner grand peine. C'en est une pour les amis du peuple, ceux qui peuvent sans crainte se parer de ce beau titre, car c'est le moment où jamais de recueillir le fruit de tant d'années de persévérance et du triomphe des saines doctrines. C'en est une surtout pour le peuple puisque de la prudence et de la sagesse de ses choix dépend son avenir.

Je crois, pour mon compte, que les amis de la bureaucratie ne justifient point assez le titre de loyaux qu'ils se donnent et que vous devez y prétendre, si non plus, du moins autant qu'eux; car vous êtes loyaux en contribuant au bonheur des sujets du souverain, plus ils auront de liberté, plus ils aimeront le monarque sous le règne duquel ils auront obtenu ses avantages.

Vos cris ne sont point révolutionnaires, car ils tendent à consolider l'édifice social à lui donner une plus large base une consistance plus inébranlable, qui est la félicité populaire. Vous désirez seulement réédifier les parties du monument qui ont été amenées à ruine par le tems et la mauvaise administration! Vos intrigues ne sont point cachées, c'est publiquement et à leurs risques et périls que les hommes dévoués à la cause populaire appuyent et soutiennent leurs doctrines. Si elles étaient mauvaises elles ne pourraient longtemps rester en évidence le bon sens général en ferait justice et les forcerait au silence, car vous n'avez pas, comme l'Administration, le secret qui puisse faire que le mal passe pour le bien. La clef d'or et la perspective des places. Il faut donc que vos raisons soient d'un poids personnel si elles séduisent la multitude. Vous ne devez espérer votre triomphe et vous ne l'espérez aussi, que dans la justice et dans la sagesse populaire. Votre cause n'est point inique car il n'y a d'inique que ce qui mène à la déception, que les actes honteux qui attaquent le bien public, que l'idée d'asservir ses semblables, que la pensée de servir les despotes pour enchaîner la liberté de ses concitoyens, que les assassinations sans punition!

Vous n'offrez pas la liberté à la multitude, parce que vous n'avez point le pouvoir de la donner, si vous possédez cette dette sacrée vous la jeterez sans doute à tous, parce que vous penseriez que, par elle, vous deviendriez heureux. Ce qu'il y a de plus singulier c'est qu'on accuse les patriotes d'être cause que cette liberté diminue, ceci est adroitement amené pour faire naître l'idée que, sans l'opposition patriotique, l'Administration serait plus libérale dans ses concessions. Sophisme maladroit! Comment faire croire à tout homme doué du moindre jugement que celui qui refuse alors qu'on lui demande, accorderait si l'on ne l'imposait pas? Fiez vous à Canadiens; marchez dans le sens qu'on vous indique, écoutez ceux qui vous vendent; mais si dans quelques mois vous avez perdu vos loix, vos propriétés, votre langage, votre indépendance, ne venez pas en accuser ceux qui jusqu'ici se sont dévoués à vous défendre. Mais non! résistez! ce serait trop acheter une fatale expérience.

Le passé est une école dans laquelle vous pouvez vous mêmes puiser la science de prédire l'avenir. Que n'a-t-on pas fait jusqu'à présent, pour voir ravir des biens dont vous tenez autant qu'à la vie, parce qu'ils vous furent légués de générations en générations par vos pères? pouvez vous nier que si vos représentants n'eussent point résisté au pouvoir, depuis longtemps vos loix, votre religion, votre langue, ne seraient plus pour vous que des monuments de souvenirs et de regrets? Le seul boucher que vous puissiez opposer aux desirs et aux inclinations du pouvoir c'est cette chambre représentative qui n'a pas encore cédé un pouce de votre terrain. Demain changez ces hommes courageux, substituez leurs amis de la puissance, et demain le rempart est renversé, et demain 40 années d'une noble attitude, d'un attachement à vos institutions originaires, dont l'histoire vous rendra compte, auront été perdues pour vous. Non! vous n'accomplirez point un tel acte de vandalisme, non! vous ne céderez point aux séductions qui vous sont proposées, parce que, d'une part: ce serait se montrer ingrat vis à vis des hommes qui vous ont sacrifié et leurs talents et leurs repos, et que d'autre part: ce serait accomplir, de vos propres mains, pour le Canada, ce que les massacres Russes ont produit pour la malheureuse Pologne.

Le passé est une école dans laquelle vous pouvez vous mêmes puiser la science de prédire l'avenir. Que n'a-t-on pas fait jusqu'à présent, pour voir ravir des biens dont vous tenez autant qu'à la vie, parce qu'ils vous furent légués de générations en générations par vos pères? pouvez vous nier que si vos représentants n'eussent point résisté au pouvoir, depuis longtemps vos loix, votre religion, votre langue, ne seraient plus pour vous que des monuments de souvenirs et de regrets? Le seul boucher que vous puissiez opposer aux desirs et aux inclinations du pouvoir c'est cette chambre représentative qui n'a pas encore cédé un pouce de votre terrain. Demain changez ces hommes courageux, substituez leurs amis de la puissance, et demain le rempart est renversé, et demain 40 années d'une noble attitude, d'un attachement à vos institutions originaires, dont l'histoire vous rendra compte, auront été perdues pour vous. Non! vous n'accomplirez point un tel acte de vandalisme, non! vous ne céderez point aux séductions qui vous sont proposées, parce que, d'une part: ce serait se montrer ingrat vis à vis des hommes qui vous ont sacrifié et leurs talents et leurs repos, et que d'autre part: ce serait accomplir, de vos propres mains, pour le Canada, ce que les massacres Russes ont produit pour la malheureuse Pologne.

Le passé est une école dans laquelle vous pouvez vous mêmes puiser la science de prédire l'avenir. Que n'a-t-on pas fait jusqu'à présent, pour voir ravir des biens dont vous tenez autant qu'à la vie, parce qu'ils vous furent légués de générations en générations par vos pères? pouvez vous nier que si vos représentants n'eussent point résisté au pouvoir, depuis longtemps vos loix, votre religion, votre langue, ne seraient plus pour vous que des monuments de souvenirs et de regrets? Le seul boucher que vous puissiez opposer aux desirs et aux inclinations du pouvoir c'est cette chambre représentative qui n'a pas encore cédé un pouce de votre terrain. Demain changez ces hommes courageux, substituez leurs amis de la puissance, et demain le rempart est renversé, et demain 40 années d'une noble attitude, d'un attachement à vos institutions originaires, dont l'histoire vous rendra compte, auront été perdues pour vous. Non! vous n'accomplirez point un tel acte de vandalisme, non! vous ne céderez point aux séductions qui vous sont proposées, parce que, d'une part: ce serait se montrer ingrat vis à vis des hommes qui vous ont sacrifié et leurs talents et leurs repos, et que d'autre part: ce serait accomplir, de vos propres mains, pour le Canada, ce que les massacres Russes ont produit pour la malheureuse Pologne.

A CONTINUER.

MELANGES.

[CONTINUATION.]

(Dernière Chanson de Béranger.)

LE VIEUX CAPORAL.

Air: — Du Vain.

En avant! marchons camarades, L'arme au bras, le fusil chargé J'ai ma pipe et vos embrassades Venez me donner mon congé. J'eus tort de vieillir au service, Mais pour vous tous jeunes soldats J'étais un père à l'exercice.

Consentis au pas, Ne pleurez pas; Marchez au pas, Au pas, au pas. (Bis)

Un nouveau d'officier m'outrage Je lui fonds... il vient d'en guérir On me condamne, c'est l'usage, Le vieux caporal doit mourir. Foussé de vin et de rogomme, Rien n'a pu retienir mon bras. Puis moi! j'ai servi le grand homme! Consentis au pas, &c.

Consentis vous ne troquez guères Bras et jambes contre une croix J'ai gagné la mienne à ces guerres Oh nous bouillons tous les rois... Chacun de vous payait à boire Quand je racontais nos combats. Ce que c'est pourtant que la gloire! Consentis au pas, &c.

Qui la bas sanglote et regarde, Ah! c'est la femme du tambour, En Russie, à l'arrière-garde, Je portais son fil, nuit et jour, Comme le père, enfant et femme Sans moi, restait dans les frimats Elle va prier pour mon âme. Consentis au pas, &c.

Corbleu! ma pipe s'est éteinte... Non, pas encore, Allons, tant mieux, Nous allons entrer dans l'enceinte, Ça ne me bannet pas les yeux! Mes amis, fâchez de la peine; Surtout, ne tirez pas trop bas. Et qu'un pays, Dieu vous ramène. Consentis au pas, Ne pleurez pas; Marchez au pas, Au pas, au pas. (Bis)

MODELE DE DISCOURS POUR UN ROI.

Sous ce titre imposant, nous trouvons dans le London Times, un article assez plaisant pour penser qu'il amusera nos lecteurs. Le voici traduit avec fidélité.

MILORDS ET MESSIEURS. C'est avec un profond sentiment des efforts et des travaux que vous avez faits dans la poursuite de vos plaisirs, qu'enfin je clos cette session si prolongée, et vous délance de votre service. Je suis on ne peut plus sensible à l'application que vous avez mise aux affaires de la taverne de Crocker, et du soutien que vous avez offert avec tant d'ardeur à la table de Whist chez Traveller, aussi bien qu'aux plus importantes parties de Graham. Je me repose avec la plus entière confiance sur votre jugement et sur votre zèle immodéré pour le maintien des ustensils de nos excellentes cuisines, conformément aux succulents principes établis par Ude.

Je continue à recevoir les rapports les plus favorables des diners de l'hamac blanc à Greenwich et à Blackwall; et c'est avec une satisfaction toute royale que j'ai observé que deux partis, dans mon parlement, encouragent ces amusements si singulièrement nationaux, et qui démontrent l'accord si nécessaire dans une matière de gout d'une importance incontestable à l'art de la pêche. Je continue également à recevoir, de tous mes voisins, les assurances équivoques, qu'ils sont les humbles serviteurs à mes ordres; et c'est avec un amour propre sincère que je me vois moi-même, tenu par plusieurs de ces amis de grands lieux, dans la plus haute estime.

Comme l'automne avance j'ai quelques raisons pour appréhender que les jours vont raccourcir et que les feuilles tomberont; mais je ne suis pas sans une sorte d'espérance que le retour du printemps ne nous bénisse de longs jours et ne restaure la végétation.

La faim continue à couler dans la ville de Londres et le monument reste ferme sur fish-street-hill. Les perspectives du parc du régent sont améliorées et mon peuple sera admis avec partialité à prendre l'air, sans avaler la poussière de la route; mais défendez, contre la licence, le privilège de se promener sur l'herbe, sera l'objet jaloux de mon gouvernement.

La rage des chiens, durant le solstice d'été a été longtemps, pour moi, un sujet de déplaisir et d'intérêt le plus profond; mais j'ai une entière confiance dans le savant comité, qui a fait l'effort de se dévouer à se préserver de l'hydrophie, et j'espère qu'il découvrirra une méthode propre à éloigner le préjudice et la delusion de mes fidèles chiens, en les réconciliant avec l'eau.

J'ai vu avec une juste indignation la lignée d'omnibus par les quels des centaines de mes fidèles sujets sont écrasés, de telle sorte, qu'il ne reste même plus rien de leur mémoire. Des personnes bien vivantes et bien portantes à l'heure qu'il est, sont renversées, frappées, bouleversées, réduites en poudres et leurs centres jetées aux vents un instant après. Ces horreurs ne nous sont point inconnues et notre royale personne les déplore. Votre attention sera naturellement dirigée, des les premiers jours de la

prochaine session, vers l'adoption de quelque plan, par suite duquel tous nos sujets pour ront avoir la capacité d'aller dans leur propres voitures.

MILORDS ET MESSIEURS. Je vous remercie pour vos subsides, plus vous me donnez de monnaie et moins j'en aurai besoin, ont toujours été les plus chers desirs de mon cœur. Soyez assurés que tout ce que vous accordez est bien dépensé, et que l'emploi le plus prodigue des fonds que vous votez, est la plus sage économie. Le même cours de fugacité, qui a été proposé en mes discours et en ceux de mes prédécesseurs, depuis cinquante ans, sera suivi avec la même scrupule et la même constance; mais tandis qu'il est poursuivi il semblerait qu'il est dans la nature des choses de ne pouvoir l'atteindre. Mon peuple en conséquence doit se satisfaire en attendant, avec les plaisirs de la chasse.

MILORDS ET MESSIEURS. J'éprouve une grande satisfaction d'espérer qu'à votre retour, dans vos divers Comités, vous trouverez tout en bon ordre chez vous et je me repose avec confiance sur la pensée que tous donneriez un gentil exemple.

Puissance de la Volonté d'un Homme. Un Corse, Luc-Antoine Viterbi, fut condamné à mort en 1831, par la cour royale de Bastia, pour un crime dont il n'a pas eu le temps de se déclarer innocent. Il se pouvait en cassation, l'arrêt est confirmé. Rien ne peut donc le soustraire à la mort; mais il échappa au supplice par la seule puissance d'une volonté dont il n'y a peut-être pas d'exemple.

Viterbi était enfermé dans le prison de Bastia, lorsque, le 2 décembre, ayant appris le rejet de son pourvoi, il forma la résolution de se laisser mourir de faim. Rien ne peut empêcher ce caractère implacable, et Viterbi n'éprouva que dans la nuit du 20 au 21 du même mois. Or, remarquez que le long supplice de cet homme extraordinaire fut en même temps le supplice de Tantale, car le géolier avait soin de faire apporter tous les jours à boire et à manger dans sa prison.

Pendant les trois premiers jours, Viterbi se sentit progressivement tourmenté par la faim, et supporta ces premières douleurs avec un courage surprenant. Aucune faiblesse ne se manifesta en lui durant ces trois jours; aucun mouvement musculaire ne fut remarqué; les idées de Viterbi étaient claires comme de coutume, et il écrivit, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire tous les jours.

Du cinquième au sixième jour succéda au besoin de manger le besoin beaucoup plus impérieux de la soif; cette soif atteignit un degré d'aigreur tellement brûlant, que, le sixième jour, Viterbi commença à se mouiller de temps en temps les lèvres, à s'humecter la bouche et à se gargariser avec quelques gouttes d'eau pour tempérer le feu qui lui brûlait le gosier. En ce moment, les forces étaient un peu affaiblies; cependant la voix restait sonore, les mouvements du poulx n'avaient rien perdu de leur régularité, et le chaleur du corps était dans son état normal. Viterbi avait continué à écrire; la nuit il avait goûté quelques heures d'un sommeil assez tranquille; aucune de ses facultés morales n'éprouvait de dégradation, et il ne se plaignait d'aucune douleur locale.

Jusqu'au 10, bien que l'aigreur de la soif fut devenue plus en plus intolérable, Viterbi se contenta de se gargariser, sans avaler une seule goutte d'eau; mais, dans la journée du dix, cédant à l'excès de la douleur, il suivit la cruche pleine d'eau qu'on laissait toujours à sa portée, et but à longs traits. Depuis trois jours, la faiblesse s'était manifestée et avait fait de sensibles progrès; la voix s'éteignait, les pulsations devenaient moins marquées, et le froid commençait à se faire sentir aux extrémités. Viterbi cependant continuait encore à écrire, et chaque nuit le sommeil lui accordait quelques heures de soulagement.

Du 10 au 12, les symptômes furent à peu près les mêmes; néanmoins ils firent quelques progrès. La constance de Viterbi ne faiblit pas un moment; il dicta son journal, approuva et signa ensuite ce qu'il venait de dicter. Pendant la nuit du 12 au 13, les symptômes prirent un caractère beaucoup plus prononcé; la faiblesse fut extrême, le poulx presque éteint, la voix extraordinairement faible; le froid était remonté des extrémités dans tout le corps, et la soif se manifestait plus ardente que jamais. Le 13, le malheureux, se croyant près de sa fin, et ne pensant pas que quelques gouttes d'eau éloigneraient le moment de sa mort, prit de nouveau la cruche et but à deux reprises différentes. Après qu'il eut bu, le froid devint beaucoup plus piquant; et se félicitant de voir arriver le terme de ses souffrances, Viterbi s'étendit sur son lit, et dit aux gendarmes qui le gardaient: «Voyez comment je suis bien arrangé!» Au bout d'un quart d'heure, il demanda s'il y avait de la liqueur ou de l'eau-de-vie; le concierge n'en ayant pas, il demanda le vin, dont il but quatre cuillerées. Quand il les eut avalées, le froid cessa tout à coup, la chaleur revint, et Viterbi éprouva un sommeil de quatre heures.

A son réveil, c'est-à-dire le 14 au matin, sentant ses forces revenues, Viterbi s'empara contre le concierge, prétendant qu'il l'avait trompé, et se frappa la tête avec tant de violence contre les murs de sa prison, que, sans secours des gendarmes, qui ne le perdaient pas de vue, il se serait infailliblement tué. Pendant les deux jours suivants, il résista à toute tentation de boire, mais toutefois se gargarisa de temps en temps avec de l'eau. Pendant les deux nuits, il éprouva bien quelques faiblesses mais elles furent très légères et le matin il se trouva un peu soulagé.

Le 16, à cinq heures du matin, ses forces étaient presque entièrement anéanties, le poulx se sentait à peine, à peine aussi entendait-on le son de sa voix; son corps était transi de froid, et on le croyait sur le point d'expirer. A dix heures, il commença à reprendre des forces, les pulsations redevinrent plus marquées, la voix plus ferme, enfin la chaleur s'était de nouveau répandue dans tout le corps; et cet état dura, à très peu de variations près, jusqu'à la fin du 17 décembre. Depuis ce jour jusqu'au 20, Viterbi ne fit que s'affaiblir de plus en plus dans la volonté de mourir; il refusa opiniâtement toute espèce d'aliments, et résista même à la soif qui le poignait; aucune goutte d'eau n'entra dans son corps, quoiqu'il en prit encore quelques unes dans sa bouche pour humecter ses lèvres desséchées; quelquefois il en rafraîchit ses brûlantes paupières, trouvant dans cette humidité un allègement à sa soif dévorante.

Pendant la journée du 19, les douleurs de la faim reparurent plus aiguës que jamais; la violence de ces douleurs fut telle que, pour la première fois, Viterbi laissa échapper quelques larmes; mais cette éme de fer s'indigna contre elle-même de ce tribut humain; on l'entendit se dire dans un moment où il avait recouvré son énergie: «Je persiste, à quoi qu'il puisse advenir; mon âme sera plus forte que mon corps. La force de

l'esprit ne varie pas; celle du corps s'affaiblit bien que pour.» Après cette explosion, pour laquelle Viterbi avait ramassé toutes ses forces, les frissons reparurent avec plus de fréquence et de rapidité; les reins de Viterbi furent particulièrement saisis d'un froid glacial, qui s'étendit rapidement sur les cuisses, qu'il entrelopait.

Quelques douleurs peu fortes se firent sentir au cœur pendant la journée du 19, mais elles ne duraient que peu d'instants, et ne se manifestaient que par intervalles. Pendant cette même journée, Viterbi en édit également, pour la première fois, quelques sifflements d'oreille. A une heure et demi, la tête était un peu chargée, la vue claire cependant; et Viterbi continuait à parler, à peu près comme à son ordinaire, en faisant quelques gestes avec ses mains.

Dans la journée du 20, Viterbi déclara au concierge et au médecin qu'il ne voulait plus même s'humecter la bouche. Sentant enfin la mort s'approcher, il s'étendit sur son lit, et demanda de nouveau aux gendarmes, comme quelques jours auparavant, s'il était bien arrangé, et ajouta: «Je suis prêt à partir!» Ce furent ses dernières paroles. Cette fois, la mort ne trahit point l'espérance de l'homme qui avait voulu épargner à sa famille la honte de voir un des siens porter sa tête sur un échafaud. Le 21, Viterbi avait vécu.

CORRESPONDANCE.

ELECTIONS DE BEAUHARNOIS.

M. L'ÉDITEUR. Comme le terme de l'élection générale approche à grands pas maintenant, je prends la liberté d'adresser quelques lignes par la voie de votre papier, aux Electeurs du comté de Beauharnois, concernant la conduite d'un de leurs derniers membres.

A l'égard de la conduite parlementaire de Jacob De Witt, Ecuier, je n'en dirai rien, laissant aux Electeurs à déterminer s'il est digne d'être réélu ou non; mais je demande à appeler l'attention sur celle de CHARLES ARCHAMBEAULT, Ecuier, l'autre membre du comté. On se rappellera qu'une liste civile permanente fut introduite par l'exécutif, dans la 2e session du dernier parlement provincial. M. Archambault vota en faveur de la mesure de payer aux officiers du gouvernement leurs salaires d'une manière permanente. J'ai été ensuite en société avec M. Archambault à Châteauguay, les 17 mars et 28 septembre dernier, auxquels lieux et place, il déclara, en parlant de la même mesure, qu'il était bien content d'avoir voté en faveur de cette liste civile permanente, et que son opinion était en faveur de celle qui devait être accordée; opinion dans laquelle il se disait être bien fondé.

Maintenant, M. l'Éditeur, comme je suis d'une opinion différente à celle de M. ARCHAMBEAULT, je pense qu'il est de mon devoir de faire connaître à mes frères les Electeurs, qui n'auraient pas eu l'occasion de l'entendre s'exprimer sur ce sujet, quelles sont ses idées; comme je conçois qu'il est d'une importance vitale de ne rien que des hommes qui ne permettraient point qu'un semblable bill passât. Je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail des maux qui pourraient résulter si un tel bill était adopté, car le sujet a déjà été victorieusement expliqué par différents écrivains dans votre Journal. Que tout Electeur soit-il littéralement convaincu de la vérité de ce que je viens d'annoncer; je m'en vais à donner d'amples preuves à M. Archambault lui-même, s'il n'a à tout autre personne qui pourrait l'exiger.

Je suis, Monsieur, Un Electeur et un Réformateur.

Trois-Rivières, 18 Oct. 1834.

M. L'ÉDITEUR. A l'approche d'une époque aussi intéressante pour ce pays que celle d'une élection générale et surtout dans ces temps, il devient de devoir de tout citoyen indépendant de se prononcer sur ceux qui conviennent l'honorable mission d'aller légiférer pour leurs concitoyens. Cinq Messieurs se présentent, M. le Dr. Kimber, Jos. Pécoud, P. B. Du-Moulin, Henry Judah, A. D. Bostwick et ces trois derniers Avocats. Le premier vous a déjà représenté en parlement pendant deux sessions et a fidèlement rempli le mandat qui lui était confié. Le second est un homme indépendant du côté du caractère et de la fortune. Il a signé la requête de ce District à l'appui des 92 Résolutions et à été un des principaux auteurs de l'Assemblée patriotique de cette ville au sujet de ces mêmes résolutions; enfin il pense comme la masse du peuple. M. Du-Moulin nous a déjà représenté, mais à-t-il fait ce que l'on devait attendre de lui? voyons qu'elle a été sa conduite. 1° Il ne s'est tenu que très peu de temps à la chambre pour conduire ses affaires professionnelles, sacrifiant par là l'intérêt public à l'intérêt privé. 2° Il a abandonné la mesure dont il était chargé pour obtenir un pont sur la Rivière St. Maurice. 3° Il a abandonné son siège, il y a deux ans, quand il a vu qu'il devenait indispensable de se prononcer sur les grandes affaires et questions qui devaient s'agir en chambre, notamment sur l'affaire du 21 Mai, qui s'est entamée quelques jours après. 4° Il a dit lui-même les premiers d'entre eux qu'il n'approuverait jamais les 92 Résolutions. Cependant il a signé la pétition qui approuvait les dites résolutions.

M. Bostwick est un élève du procureur-général qui ferait mieux de suivre sa pratique, que d'essayer à mettre le trouble dans nos rangs; il n'y gagnera rien, il ne sera soutenu ici que par la bureaucratie, qui n'est pas très-formidable; il a déjà sollicité les faveurs du gouvernement, mais il n'a encore rien obtenu; il voudrait, à l'exemple de tant d'autres se servir de la chambre comme d'un escabeau pour arracher une place; ses vues aussi seraient de paralyser les efforts du Dr. Kimber, contre le monopole au sujet des Forges St. Maurice.

Passons maintenant à M. Judah, examinons ses titres à la confiance publique. Il s'est présenté à la dernière élection et a employé toutes sortes de moyens pour parvenir à son but, cependant les électeurs ont méprisé ses menaces et ne l'ont pas trouvé digne de le représenter. On l'accuse d'être un patriote réchauffé. Que conclure de tout cela? C'est que dans mon humble opinion, et d'après la disposition des électeurs, je crois que M. Kimber et Pécoud obtiendront la majorité des suffrages, en dépit des sourdes menées de la bureaucratie.

UN ELECTEUR.

Différens arrivages nous mettent au courant des nouvelles d'Europe jusqu'au 11 Septembre dernier; rien de bien intéressant ne nous est annoncé.



MONTREAL. JEUDI SOIR, 23 OCTOBRE, 1834.

Des courriers français et anglais traversaient fréquemment Vienne, allant et venant de Constantinople.

Les affaires de Samos étaient parfaitement tranquilles. Un engagement entre les troupes de Zuma-lacarrigoy et les colonnes d'Orna et de Kozzo, avait eu lieu à Musqana, dans la vallée d'Iloz; les Carlistes y furent défaits.

Les affaires entre le grand seigneur et le vice-roi d'Egypte paraissent s'arranger, par suite des efforts des cours de France et d'Angleterre et par la médiation de la Russie.

Le Choléra n'avait pas cessé sa rage en Norvège; du 26 juillet au 21 août à Gottenbourg, sur une population de 28,000 âmes, 9,800 étaient tombées victimes de l'épidémie, parmi lesquelles on en comptait beaucoup de la plus haute classe de la société, toutes affaires étaient suspendues; le peu d'ouvriers qui restaient étaient employés à enterrer les corps. A Inkerpen 250 personnes étaient mortes, à Uddevalla il y avait eu 66 décès, à Crumstad 34, à Marshaur 15, à Kongelf, 7.

Les citoyens ont accordé 30,000 piastres pour l'hôpital des colériques à Gottenbourg.

Il est des vérités tellement saillantes qu'elles échappent même à ceux qui n'ont point l'habitude d'être véridiques; ainsi une vieille barde, qui s'appelle la Gazette de Montréal, en voulant donner son coup de dents à un homme de mérite, en a fait le plus parfait éloge. «M. Papineau, dit-elle, est le seul homme de talent parmi les patriotes, (ce qui soit dit en passant ne sera point avoué par le modeste grand homme qui tout en sentant ce qu'il vaut, n'a jamais été injuste vis à vis de ses collègues,) sans son assistance et ses conseils dans la chambre ils sont (les patriotes) comme rien ou comme des matelots sans capitaine, une armée sans général! Si vous la Gazette radote il faut convenir que dans ce peu de mots, elle a dit quelque chose de bon sens; mais chez elle le naturel l'emporte au galop, la pauvre gazette a bientôt retombé dans ses simplistes naïvetés. Elle a supplié ceux qui désirent voir la patrie affranchie des suspensions et restrictions qui pressent du poids d'un cauchemar sur son énergie vitale; ceux qui veulent voir tous les amendements adoptés dans les lois du pays, les dispensateurs de ces lois rendus indépendants des caprices et des troubles d'une troupe de factieux et ignorants législateurs; ceux qui regardent l'émigration comme une bénédiction pour le pays, et le doux et paternel pouvoir de la constitution britannique comme désirable et nécessaire pour le bien être des habitants de rejeter Mr. Papineau et d'écraser le parti dont il est le chef. Pauvre Gazette! ne dirait-on pas qu'elle tombe en enfance; car un si grand flot de paroles éloquentes n'est que de la fumée, visez, visez pour Mr. Papineau qui veut voir la patrie affranchie du cauchemar qui l'opprime; qui n'est point un ignorant législateur, puisque toute sa vie s'est écoulée dans l'étude fructueuse de la législation.

Quant à l'émigration nous ne savons où elle a pu penser rencontrer des amis de cette bénédiction dont les effets jusqu'à ce jour n'ont été que deux épidémies bien compliquées. A l'égard du pouvoir doux et paternel de la constitution britannique ceux qui la tiennent en main n'ont point attendu que nous ayons quitté le toit paternel pour nous traiter en enfants prodiges.

Mais pourquoi cette rage acharnée sur un seul homme? que signifient ces grossièretés dont on cherche à le salir, l'or est il moins de l'or parce qu'on le couvre de boue, le diamant est il autre chose que du diamant quand on l'entoure de plomb? qu'ont de communs les desseins d'un homme qui veut le règne de la justice pour son pays avec Cromwell ou Bonaparte? Quoique l'Angle erre nait pas oubliée Cromwell et que l'Université n'oublie jamais Bonaparte. M. Papineau ne vise point à la célébrité de ces deux hommes. La part qui lui sera faite par nos générations futures sera assez belle pour le consoler de ne ressembler qu'à lui-même; les efforts de ses destructeurs partent de trop haut pour l'épouvanter et de trop bas pour l'émouvoir; homme d'énergie comme de conscience, il traversera les orages qu'on conjure sur son passage, pour arriver au but constant de ses travaux: la gloire et l'affranchissement constitutionnels de son pays, tandis que vous, anti-patriotes, vous répétez les paroles de votre amie la radoteuse; mon influence est bien petite et mon vote de peu de conséquence pour empêcher l'élection du nouvel homme peuple.

Nous annonçons avec la plus vive satisfaction la détermination prise par les électeurs du quartier ouest de cette ville, de porter comme candidat, concurrentement avec l'hon. M. Papineau, M. le Dr. R. Nelson. Ce choix a été fait mardi soir, dans une assemblée d'électeurs de toutes les origines; cette nouvelle a été reçue avec des acclamations non équivoques par les électeurs Américains, Irlandais et Canadiens, qui se feront un devoir de réunir leurs votes pour un semblable candidat.

Il est inutile de rappeler les titres imprescriptibles du Dr. Nelson à la bienveillance de ses concitoyens; aussi, lorsque nos ennemis ont appris cette détermination, le courage sembla les abandonner et la division se glisser dans leurs rangs. Ils n'avaient jamais certainement conçu l'espérance de réussir à faire manquer l'élection de M. Papineau; mais au moins ils espéraient, à l'aide de leurs fonds de souscriptions, de leurs menaces, parvenir à faire élire l'un des candidats qui les soutiennent. La Bureaucratie, qui suivant sa coutume de mendier auprès de tous les partis, rampe aujourd'hui devant les hommes d'origine Irlandaise, frémit de rage quand elle apprendra la ferme volonté de la grande majorité de ces derniers de soutenir M. Papineau et Nelson.

Ce parti, ennemi éternel des libertés publiques, finira, comme il le fit en 1829, par lancer ses imprécations et ses malédictions sur ceux qu'il encense en ce moment. Les Irlandais n'oublieront point les injures vomies par le parti Ecossais contre le Dr. Tracey, et l'opposition qu'ils lui firent, uniquement parce qu'il était Irlandais. Maintenant que toutes leurs vues se portent sur l'idée d'éloigner M. Papineau, ce même parti, ces mêmes hommes, recommandent trois Irlandais, afin de semer la division parmi les patriotes de cette origine. C'est une duplicité dont personne ne peut être la dupe, parce que tous en deviendraient les victimes.

Il paraît que déjà leurs manœuvres s'effectuent pour atténuer l'effet que doit produire l'apparition d'un candidat aussi estimé. Ces ennemis de tout ce qui est honorable, de tout ce qui est patriotisme, ont fait afficher des placards, dans lesquels ils essayent à donner un sens tout contraire aux paroles prononcées dans l'assemblée de mardi, au sujet des prétentions des Irlandais d'avoir absolument un candidat de leur origine pour le Quartier Ouest. Dans son discours M. le Dr. Nelson s'était attaché à prouver qu'on ne devait point

s'arrêter aux nations, mais aux principes des hommes qui se présentaient aux hustings. Nos adversaires ont été assez lâches pour torturer le sens de ce discours. Cette mauvaise foi donnera la mesure des procédés qu'ils sont capables d'employer pour séduire les masses; mais aussi elle doit servir de leçon aux électeurs pour repousser tous les écrits que ces misérables se permettront de faire circuler parmi eux. Notre espoir ne sera pas trompé car tous nos compatriotes répondront à l'appel de la patrie; personne ne manquera au Pôll et chacun y remplira son devoir.

Dans toutes les parties du pays, le même zèle, la même unanimité, la même confiance dans le succès de la cause canadienne, se manifestent sans que le parti du monopole, de l'oppression, et des idées retrécies, ait même la force d'élérer la voix. A Québec comme dans les Comités des Campagnes en général, partout où le public appelle à la députation des hommes indépendants et populaires, le Haut-Canada a déjà gagné la bataille. Tout prése la chute prochaine, des deux côtés de l'océan, du système qui a jusqu'ici fait gémir les peuples. Cet espoir, et la persévérance avec laquelle les habitants du Canada en particulier cherchent à l'assurer, nous offrent des motifs bien grands de félicitation et de joie, dans un temps où les ennemis du peuple pouvaient le croire abattu par une longue oppression, par la pauvreté qui en a résulté en grande partie, et par de cruelles maladies que nous avons dues encore au parti oligarchique et dominateur qui, se prétendant exclusivement britannique, prétend aussi à ce titre gouverner à lui seul des hommes éclairés et qui ne le redoutent plus.

QUARTIER EST.

A une assemblée nombreuse des Electeurs du Quartier Est, tenue hier soir, au Hotel de M. P. Lavoie faubourg St-Laurent, à l'effet d'aviser aux moyens de soutenir et d'assurer l'élection des candidats populaires, James Leslie et Joseph Roy Ecuier.

Joseph Vallée père, Ecuier, fut unanimement appelé au fauteuil, et M. André Ouhmet, comme Secrétaire. L. H. Lafontaine Ecr. secondé par M. J. Boulanger, propose alors de résoudre que cette assemblée se réunisse la plus grande confiance dans les talents et le patriotisme de Messieurs James Leslie et Joseph Roy, les élève à du Quartier Est de cette ville, doivent soutenir leur candidature dans ce Quartier.

Que les Electeurs s'assembleront demain à deux heures de l'après midi, à la Librairie de MM. Fabre et Perrault, pour aller en députation auprès de ces deux Messieurs les prier de se rendre aux desirs de l'assemblée. Le Dr. Vallée secondé par François Perrein, Ecr. propose que des Comités soient nommés dans les différents Quartiers pour soutenir l'élection de Messrs Leslie et Roy au Quartier Est.

T. S. Brown secondé par T. Bruneau Ecr. Ecr. propose que des remerciements soient votés à M. le Président.

ELECTION DE LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC.

A l'ajournement du poll mardi 21, les suffrages étaient: M. Vanfelson.....232 M. Duford.....212 M. Pemberton.....104

ALKANES, 19 septembre.—Conseil Indiu.

Les tribus des Choctaws, des Shawnees, des Cherokee, des Creeks, des Delaware, des Osages et des Pawnees, tinrent un grand conseil au fort Gibson, le premier de ce mois. La dernière tribu, qui avait soutenu une guerre continuelle contre toutes les autres, fit un traité de paix avec elles, échangea des gages d'amitié et les invita à visiter les pays quelle habite.

Le général Thurber, receveur à Champlain a été tenu de fournir caution pour une somme de 60,000 dollars, sur l'accusation d'avoir employé à son usage particulier, les fonds du gouvernement, c'est un homme dévoué à Van Buren.

Robert Temple écuyer, ancien agent des pensions et président de la banque de Rutland, s'est tué d'un coup de fusil, au moment où on allait l'arrêter pour des fraudes commises dans son agence, et qui ont enlevées dit-on au trésor public plus de 40,000 dollars.

Accidents.—Mercredi quinze du courant, à une heure après midi, s'est noyé, dans la petite rivière de Lavallière, Joseph Alphonse Etu, âgé de 42 ans enfant de Mr. Joseph Etu, habitant du même lieu. On ignore la manière dont cet événement est arrivé; mais on a retrouvé son corps flottant sur l'eau, près de la maison paternelle. Ce mort prématuré, a plongé dans le deuil des parents qui ne se consolent de longtemps d'un accident aussi déplorable, et d'autant plus que cet aimable enfant quoique très jeune encore, faisait déjà apercevoir une sagacité remarquable.

NAISSANCE.

Le 21 du courant Madame Léon Fournier a mis au monde un fils. Vendredi le 17 du courant au Manoir de Soulanges, la Dame de G. R. De Beaujeu, Ecr. a mis au monde un fils.

MARIAGES.

Marié.—En cette ville, mardi, 21 du courant, par le Révd. M. Bethune, M. THORPHE DUFORT, à Dlle. MARIE LOUIS PIERRE, fille de feu JOHN PICKEL, Ecr., tous deux de cette ville.

POMPIERS.

AVIS.—Les Membres des Compagnies du Phénix et de St. Joseph sont invités à se rendre à l'Assemblée à la longue Salle de Jones, Samedi prochain 25 du courant à 9 Heures du soir, dans le dessein de nommer et soutenir un Candidat, pour le Quartier-Ouest de cette ville, à la prochaine élection. Par Ordre, W. FLETCHER, Secrétaire. Montréal, 22 Oct. 1834.

Comité Central du Comté de Verchères.

Les Membres de ce Comté sont priés de s'assembler à Verchères, Dimanche, le 2 Novembre, après le Service Divin du nation, pour prendre en considération des matières importantes. A. GIROD, Secrétaire. — 23 octobre 1834.

A VENDRE.

20 PARTS dans le Steamboat Sources de Varennes, et 10 PARTS dans le Potivoire Canadien. S'adresser à cette Imprimerie.—23 oct.—o.

ÉCOLE.—ON A besoin, de suite, d'un MAITRE ou d'une MAITRESSE d'École. On lui garantira trente louis par an. S'adresser chez Mr. JOSEPH CHOQUETTE. Au Grand Bois de St. Marie. — 23 Octobre, 1834 — r.

Quartier-Ouest de la Cité de Montréal.

AVIS public est donné par le présent aux Electeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux membres, pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité de l'Art de Sa Majesté à moi adressé en date du onzième jour d'Octobre courant, je requiers la présence des électeurs du dit Quartier Ouest de la Cité de Montréal, sur la Place des Commissaires, au Marché au Foire, dans le susdit Quartier-Ouest de la Cité de Montréal, le Vendredi-Huitième jour d'Octobre courant, à onze heures du matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province. Et je donne avis de plus que je continuerai la dite Election en la manière ordonnée par la loi, dont toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance et se gouverner en conséquence.

CHS. A. LUSIGNAN. Officier-Rapporteur. Montréal, 18 octobre, 1834.

COMTE DE MONTREAL.

AVIS public est donné par le présent aux Electeurs du Comté de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux membres, pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité de l'Art de Sa Majesté à moi adressé en date du onzième jour d'Octobre courant, je requiers la présence des Electeurs du dit Comté de Montréal, à St. Laurent, dans le susdit Comté, le vingt-neuvième jour d'Octobre courant, à onze heures du matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province. Et je donne avis de plus que je continuerai la dite Election en la manière ordonnée par la loi, dont toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance et se gouverner en conséquence.

A. M. LEFROHON, Officier-Rapporteur. Montréal, 17 octobre, 1834.

Quartier-Est de la Cité de Montréal.

AVIS public est donné par le présent aux Electeurs du Quartier-Est de la Cité de Montréal, qualifiés pour élire et constituer deux membres, pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité de l'Art de Sa Majesté à moi adressé en date du onzième jour d'Octobre courant, je requiers la présence des Electeurs du dit Quartier-Est de la Cité de Montréal, sur la Place Dalhousie, dans le susdit Quartier-Est de Montréal, le Vendredi, le trente-et-unième jour d'Octobre courant, à onze heures du matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de ce Comté Province. Et je donne avis de plus que je continuerai la dite Election en la manière ordonnée par la loi, dont toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance et se gouverner en conséquence.

A. VIGER, Officier-Rapporteur. Montréal, 18 octobre, 1834.

Aux Electeurs du Quartier Ouest de la Ville de Montréal.

MESSIEURS, La dissolution du Parlement Provincial remet une fois encore entre vos mains le droit important de choisir des personnes qualifiées et propres à représenter vos intérêts et ceux de la Province dans la branche populaire de la Législature. Plusieurs d'entre vous n'ont témoigné des sentiments de regret, de ce que les Messieurs qui avaient déjà sollicité vos suffrages, n'avaient pas plus explicitement établi les principes sur lesquels leur conduite politique devait être basée, et n'ont, en conséquence, sollicité de me présenter comme candidat.

En conséquence de cette demande et des promesses d'être soutenu que j'ai reçues, j'ai l'honneur de vous offrir mes services, et de solliciter le soutien des amis patriotes des principes libéraux. Depuis plusieurs années j'ai observé avec beaucoup d'intérêt les discussions politiques du Bas-Canada, et après mûre réflexion, j'ai conclu que, une liste civile votée annuellement par l'Assemblée d'Assemblée, la suppression du principe électif dans toutes nos institutions politiques, un contrôle efficace sur tous les revenus de la province, donné aux représentants du peuple, l'abolition de tous les monopoles, particulièrement des monopoles de spéculateurs sur les terres, une réforme de toute cette horde actuelle de pensionnaires, sinécures, chasseurs de place, qui se mettent entre le peuple et le gouverneur, et avec une avouée cherté empêchent les nauts Canadiens de partager les faveurs de l'extérieur, l'introduction d'une responsabilité stricte et rigide quant aux officiers et aux fonds publics—quel que soit le parti politique qui pourrait les soutenir, sont des réformes absolument nécessaires pour la paix, la prospérité et le bonheur du pays. A cela se rattache étroitement le maintien des sentiments de respect, en l'acte et l'opinion où je suis que la législature provinciale peut faire à cet égard des dispositions plus avantageuses, qu'elle peut promouvoir plus efficacement les intérêts des émigrés, et que la chambre d'assemblée serait plus en état de bien à piquer les fonds prélevés, qu'une compagnie de spéculateurs résidents dans une portion éloignée de l'empire britannique, cette opinion, dis-je, me fera toujours regarder comme un devoir de combattre la compagnie des terres et de voter contre son établissement. Tels sont mes sentiments et si ces opinions qui traceront la ligne de ma conduite politique peuvent sembler utiles à mes constituants je tiendrai leur appui à grand honneur. Avec ces principes pour base de ma conduite je regarderai toujours comme un devoir, votre moi de surcroît, à tous ceux qui ont le devoir de l'exécutif, de voter pour la réduction de leurs salaires lorsqu'ils seront d'opportunité avec les services qu'ils rendent, ou lorsque la diminution des affaires demandera une telle réduction, de défendre l'émigration contre toute restriction qui pourrait tendre à diminuer cette source féconde de richesses, de promouvoir toutes les mesures propres à conserver la santé, la sûreté et le bien être des émigrés, d'encourager l'agriculture et les manufactures domestiques. En même temps de renverser tous projets révolutionnaires, anarchiques ou toute mesure qui compromettrait la propriété privée, de procurer un système général d'éducation qui mette les connaissances à la portée de toutes les classes et d'assurer la liberté civile et religieuse.

Quand aux matières d'améliorations locales, l'achèvement des quais, l'abolition des institutions municipales, l'encouragement des intérêts commerciaux et la protection contre les monopoles, l'amélioration des routes, les entrepôts de canaux et de chemins de fer, le soutien des écoles, des hôpitaux &c, toute cela aura mon appui plus ferme. La plus grande partie de mes propriétés est située dans le quartier-ouest, mes intérêts particuliers comme les intérêts publics me feront soutenir toutes mesures d'amélioration locale que je croirai utiles à mes constituants.

Telles sont les assurances que je vous offre, électeurs indépendants du quartier-ouest, assurez-vous offertes aux principes, non aux parties. Car, quoique je sois convaincu de la nécessité d'une politique libérale je ne me laisserai jamais entraîner à aucune faction ou parti, mais je me conduirai toujours avec cette indépendance qui doit toujours distinguer un irlandais consciencieux et libre et le représentant de la première ville de l'Amérique Britannique.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très dévoué serviteur, JOSHUA BELL. — 23 octobre.

Romuald Trudeau

INFORME le Public qu'il a transporté son APOTHECAIRIE dans la Propriété des héritiers RACOTTE, quelques Maisons plus haut que le Marché Neuf. — 23 Octobre, 1834.

